

# LOU PITCHOUN

Journal municipal d'information

## Mandieulen



[www.manduel.fr](http://www.manduel.fr)

Facebook : Mairie de Manduel



Rencontre sportive  
de la maternelle François Fournier



La maternelle François Fournier  
fête le carnaval



Réunion publique  
Réaménagement centre-ville



Pour recevoir en direct les informations importantes de la commune, téléchargez l'application INFO-FLASH pour smartphones et tablettes (sous IOS ou Android), puis sélectionnez la commune de Manduel et les rubriques qui vous intéressent.

## Sommaire

p. 3 ..... Le mot du maire  
 p.4 - 6 ..... Finances  
 p. 7 - 8 ..... Sécurité  
 p. 9 - 10 ..... Environnement  
 p. 11 ..... Social  
 p. 12 - 13 ..... Travaux  
 p. 14 ..... Magna Porta  
 p. 15 - 18 ..... Dossier « Commerces »  
 p. 19 - 22 ..... Scolarité  
 p. 23 - 25 ..... Administration  
 p. 26 - 28 ..... Culture  
 p. 29 ..... État civil  
 p. 30 ..... Le mot de l'opposition  
 p. 31 ..... Communication

## LOU PITCHOUN MANDIEULEN JUIN 18 - N°80

Éditeur :

commune de Manduel représentée par son maire,  
 Directeur de la publication et rédacteur en chef :

Jean-Jacques Granat

Comité de rédaction :

Isabel Alcaniz (adjointe déléguée

à la communication), Xavier Pechairal,

Nadine Andreo, Valérie Maggi, Lionel Hebrard,

Monique Monnier, Michel Berno, Marine Pla,

Valérie Perier (secrétaire de direction)

Crédit photos :

Mairie de Manduel, Mme Nathalie Laffaye,

Mme Magalie Choet, M. Patrick Tomas,

M. Jean-Paul Hody,

Mickaël Esdourrubailh (photographe Midi Libre).

Conception/réalisation :

ABOVO Conseil

04 66 62 93 63 / [www.abovo.fr](http://www.abovo.fr)

Dépôt légal 06/2016 - Conformément aux termes de l'article 9 du Code Civil, « chacun a droit au respect de sa vie privée », vous pouvez refuser la publication d'une photographie portant atteinte à votre droit à l'image ou à celui de vos enfants. Nous vous remercions dans ce cas de nous en faire part expressément.



[www.manduel.fr](http://www.manduel.fr)



Mairie de Manduel

Votre bulletin n°80  
 est imprimé sur un papier  
 respectant les normes  
 européennes de  
 protection de  
 l'environnement



Madame, Monsieur,

Chères Manduelloises, chers Manduellois,

Il est important pour les élus de mettre en perspective leur action et de vous informer de la manière la plus précise et la plus exhaustive possible. En ce sens, le bulletin municipal est un outil privilégié. Il nous permet de vous apporter les précisions nécessaires sur les sujets d'actualité de notre commune. Une actualité qui s'annonce riche dans les 18 prochains mois avec

la mise en œuvre de réalisations majeures : le renouvellement des réseaux d'eaux et l'extension du pluvial sur le cours Jean Jaurès suivis de la rénovation de notre centre-ville ; l'aménagement de la maison des associations, la première tranche de l'extension du complexe sportif ; l'équipement de nos parcs de jeux pour enfants et de nos aires de pique-nique ; la réalisation d'un programme de réfection de voirie ; la rénovation de l'église.

Tous ces projets sont l'aboutissement de notre gestion depuis notre élection et seront achevés avant la fin de notre mandat. Nous les considérons comme nécessaires. Les réseaux d'eau du cours Jean Jaurès sont vétustes. La rénovation du centre-ville, afin de renforcer son attractivité, est recommandée depuis des années. La richesse de notre vie associative impose de doter notre commune d'équipements structurants. L'équipement des parcs répondra à une attente forte et légitime des familles. La réfection de voiries, longtemps délaissée, comblera une partie du retard pris. Enfin, l'église, désormais classée aux monuments de France, doit être préservée. Si les travaux ont pour finalité de renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre centre-ville, ils perturbent notre quotidien, notamment en terme de circulation. Je sais pouvoir compter sur votre compréhension et votre implication pour continuer à accorder votre confiance à nos commerçants locaux, dont les commerces seront toujours accessibles pendant les travaux. Pour pouvoir vous informer de manière plus réactive en temps réel, nous utilisons désormais l'application pour smartphone « info-flash ». Elle vient compléter les moyens mis en œuvre par la municipalité (site internet, infolettre, affichages) pour être au plus près des Manduellois.

Conformément à la loi, les services municipaux n'utilisent plus de désherbant sur les espaces publics. Cette contrainte, bien compréhensible en terme de santé publique et de préservation de l'environnement, n'est pas sans conséquence. En effet, il n'existe aucun moyen efficace pour obtenir des espaces publics sans « mauvaises herbes » de manière pérenne. Malgré l'investissement du service Espaces Verts pour effectuer un débroussaillage progressif, le printemps très pluvieux que nous venons de vivre a compliqué fortement cette tâche. Je tiens donc à remercier ici ceux qui, en nettoyant les abords de leur propriété, font acte de civisme en s'associant aux efforts de nos agents. Gardons à l'esprit que les mauvaises herbes sont moins mauvaises que le désherbant.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite de passer une belle période estivale bénéfique pour tout un chacun, dans l'attente d'avoir le plaisir de vous retrouver sur notre cours lors de notre traditionnelle fête votive.

Jean-Jacques Granat,  
Maire de Manduel

# LE BUDGET POUR L'ANNÉE 2018

**Le budget a été étudié  
en conseil municipal, le 7 avril 2018**

## Budget prévisionnel

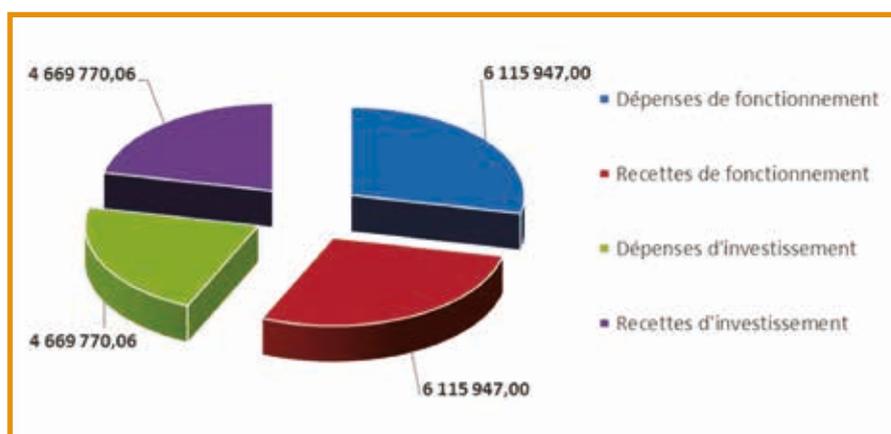
Ce budget se caractérise par :

- ✓ une maîtrise des dépenses de fonctionnement en envisageant une évolution conforme aux objectifs demandés par l'État,
- ✓ la réalisation d'importants projets d'investissement, conformément à ce qui était prévu dans le programme de l'équipe municipale.

Le budget 2018 prend en compte les résultats de 2017.

Le bilan de l'exercice 2017 laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de + 965 523,66 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de - 468 296,90 €.

Le bilan cumulé présente donc un excédent de + 497 22,76 €.



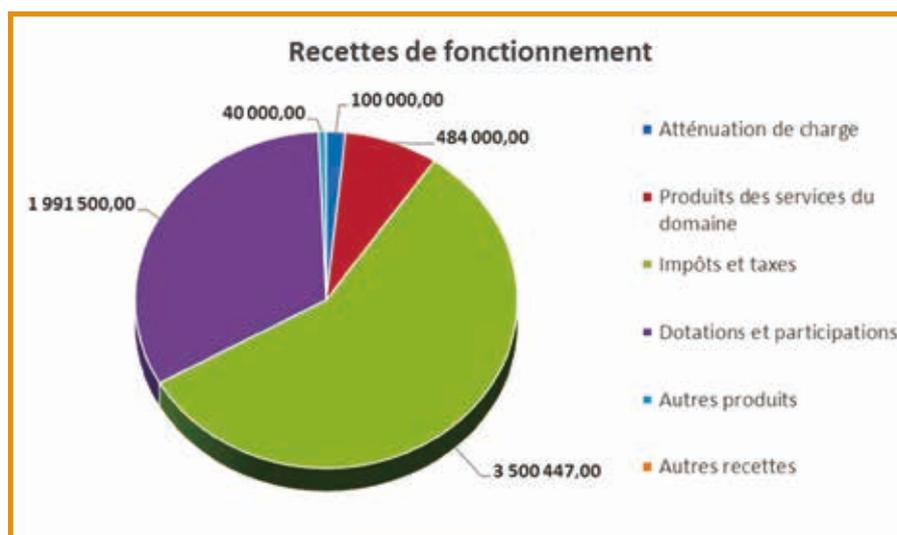
## Budget de fonctionnement

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement pour 2018 s'élève ainsi à 6 115 947 €, en augmentation de 2,92 % par rapport au budget primitif de 2017.

Conformément aux orientations budgétaires débattues en séance du 3 mars dernier, il a été décidé de maintenir les taux d'impositions directes, sans augmentation depuis 2012.

En matière d'effectif du personnel municipal, le nombre d'agents est resté maîtrisé depuis 2014.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il y avait 100 agents contre 102 en 2014.



Les associations manduelloises seront subventionnées à hauteur de 300 000 € (incluse la subvention du centre social de l'ordre de 220 000 €). L'attribution de ces subventions s'est faite sur la base des bilans présentés par les associations et en parfaite concertation avec leurs représentants.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève ainsi à 5 426 071 €, soit une augmentation de 1,89 % par rapport au budget 2017 et de 1,01 % par rapport à 2017, si la provision pour dépenses imprévues n'est pas utilisée et vient s'ajouter à la somme virée en section d'investissement.

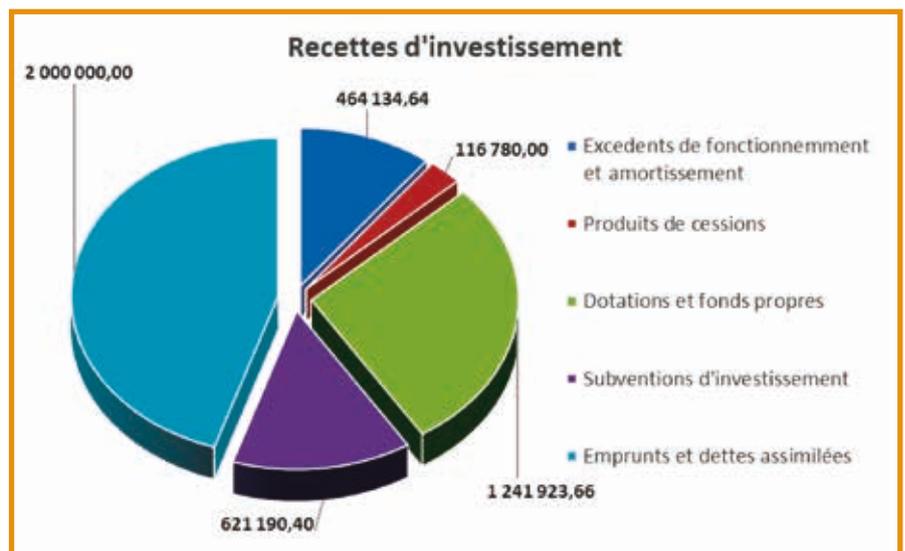
DÉPENSES DE L'EXERCICE		BP 2018
<b>Opérations réelles</b>		
011	Charges à caractère général	1 125 147,00 €
012	Charge de personnel et assimilés	3 394 912,00 €
014	Atténuation de produits	50 000,00 €
65	Charge de gestion courante	664 192,00 €
66	Charges financières	159 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 420,00 €
022	Dépenses imprévues	30 000,00 €
<b>Total des opérations réelles</b>		<b>5 426 071,00 €</b>
<b>Opérations d'ordre</b>		
042	Transfert entre sections	225 741,36 €
023	Virement à la section d'investissement	464 134,64 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>		<b>689 876,00 €</b>
		<b>6 115 947,00 €</b>

## Budget d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèveront en 2018 à 4 669 770,06 €.

Elles proviennent de ventes d'immobilisations (bâtiment, terrain), de dotations (taxe d'aménagement, fonds de compensation de la TVA), de subventions (fonds de concours obtenus auprès de l'agglomération, pacte territorial du Département). Cette partie de recettes est évaluée à 2 669 770,06 €.

Elle n'était pas suffisante pour répondre aux besoins de dépenses d'investissement de la commune.

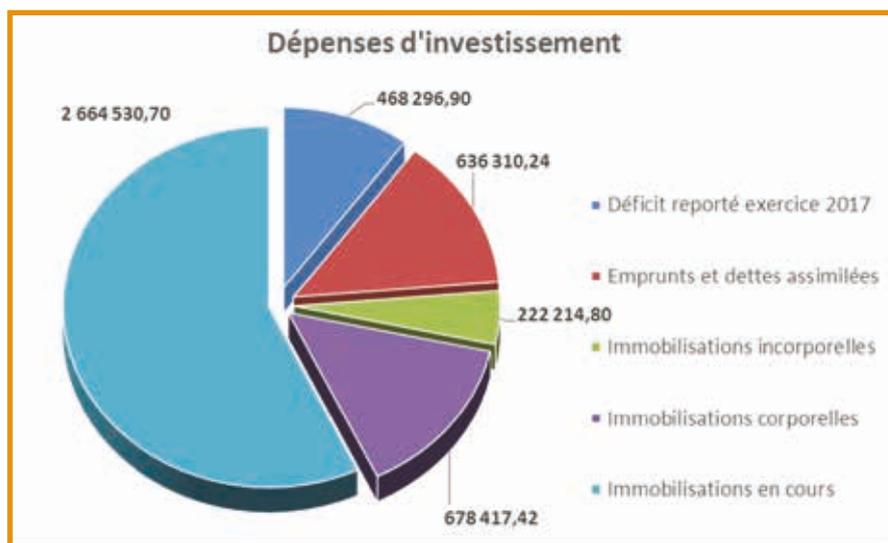


Compte-tenu du fort désendettement de la commune depuis 2014 et des taux d'emprunts actuels intéressants, il a été décidé de procéder à un emprunt de 2 000 000 €.

La réflexion sur les dépenses d'investissement s'est portée sur les deux prochaines années, 2018 et 2019, afin de s'assurer que la commune était en capacité de mener à bien ses projets d'investissement et que les recettes nécessaires étaient correctement évaluées.

Parmi les opérations les plus importantes, il est prévu :

- ✓ la réalisation de la maison des associations,
- ✓ la maîtrise d'œuvre et la continuation des travaux de mise en accessibilité des écoles,
- ✓ la restauration du lavoir,
- ✓ les études pour la réalisation de l'extension du complexe sportif,
- ✓ les études pour la restauration de l'église Saint Genest,
- ✓ les travaux d'aménagement du cours Jean Jaurès et de ses abords,
- ✓ l'extension du réseau de vidéo-protection,
- ✓ la réfection des voiries les plus utilisées et nécessitant en urgence des travaux,
- ✓ l'aménagement du parc de la République,



- ✓ l'aménagement des cimetières actuels, notamment le goudronnage des cheminements piétonniers,
- ✓ des travaux de mise en conformité électrique des bâtiments municipaux et, notamment des écoles,
- ✓ des travaux de mise en conformité et d'équipement de la cantine scolaire,
- ✓ la réfection de la toiture de la maison DAUMAS (réalisée en janvier 2018),
- ✓ le skate-park (réalisé durant le premier trimestre 2018),

- ✓ des équipements de sécurisation de voirie (miroir routier, radar pédagogique) et de signalisation,
- ✓ des travaux d'éclairage public (notamment impasse des Jardins),
- ✓ la dernière tranche d'équipements numériques des écoles élémentaires,
- ✓ les travaux de réfection dans les écoles, dans les salles de périscolaire et à la crèche,
- ✓ divers équipements mobiliers pour les écoles et la crèche.

## Réalisation de la future maison des associations

*Délibération du conseil municipal n°07/2017 du 30 septembre 2017*

En 2010, le centre communal d'action sociale de Manduel a réalisé des travaux, 21 rue de Bellegarde, dans une partie des bâtiments pour accueillir ses bureaux, ainsi que le centre social « Soleil Levant » de Manduel, association assurant notamment les activités périscolaires de la commune.

L'autre partie des bâtiments était utilisée par des associations sportives de boxe et de musculation, mais ces locaux sont aujourd'hui vétustes et nécessitent des travaux importants de consolidation. Aussi, la commune souhaite réaliser des travaux dans ces locaux, qui n'avaient pas fait l'objet de

rénovation, afin de constituer un lieu d'accueil pour les associations et un site multi-générationnel où se côtoieront jeunes et seniors. En effet, l'une des premières destinations des travaux envisagés sera la réalisation d'une grande salle avec cuisine qui accueillera le club des aînés « la Belle Époque », dont les réunions se tiennent actuellement dans un lieu ne respectant aucune règle d'accessibilité, au 1<sup>er</sup> étage d'un bâtiment (salle des Garrigues) sans ascenseur.

Des aides ont été demandées à l'État et au Département, ainsi qu'à Nîmes Métropole.

# SENSIBILISER LES USAGERS

## Installation de deux radars pédagogiques solaires

Deux radars pédagogiques solaires ont été acquis par la commune pour un coût de 5 184 €, dont une partie a été subventionnée par le Conseil Départemental du Gard, au titre des amendes de police 2017.

Le premier est situé rue de la République et le deuxième chemin du Parc.

Ces radars indiquent aux usagers la vitesse à laquelle ils circulent et leur adresse un message d'alerte si leur vitesse dépasse la limite autorisée.

Ces équipements sont un outil de prévention routière, destinés à sensibiliser les automobilistes au respect des limitations de vitesse dans l'agglomération.



## Pose de deux ralentisseurs

Deux ralentisseurs de type coussins berlinois ont été posés chemin de Saint-Paul, au niveau de Carreiro Meste Eysette.



## Installation de portiques

Des portiques ont été installés afin de limiter la hauteur des véhicules entrant dans le parking, notamment les poids-lourds ou les véhicules utilitaires de type fourgon.



## Dispositions générales applicables aux lieux d'habitation en matière de bruits de voisinage

Ne pas utiliser, pour des travaux de bricolage et de jardinage, des appareils à moteur en dehors des horaires suivants, selon l'arrêté préfectoral n° 2008-193-7 du 11 juillet 2008 :

- de 8h30 à 19h30, les jours ouvrés ;
- de 9h à 12h et de 15h à 19h, les samedis ;
- de 10h à 12h, les dimanches et jours fériés.

# OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

L'opération « Tranquillité Vacances » est de nouveau mise en place cet été. Si vous partez en vacances durant les mois de juillet et août, vous êtes invités à signaler votre absence. Des policiers veilleront aux adresses des personnes inscrites lors des patrouilles de surveillance.

L'opération « Tranquillité vacances » est une action des services de la **police municipale**, qui assure une surveillance de votre domicile durant votre absence. Pour cela, une inscription préalable est obligatoire auprès du poste de **police municipale, 15 cours Jean Jaurès - 30129 Manduel**. Munissez-vous d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile ainsi que du formulaire 2018. Ce dernier peut être téléchargé sur le site du ministère de l'intérieur : [www.interieur.gouv.fr/.../operation-tranquillite-vacances.../formulaire...](http://www.interieur.gouv.fr/.../operation-tranquillite-vacances.../formulaire...)

Cette opération de prévention est prévue pour assurer votre tranquillité lors de vos congés d'été. Des passages sont programmés chaque jour à des heures aléatoires aux abords des maisons. **Mais attention !** Cette opération poursuit un but dissuasif, elle n'est pas une arme absolue en soi. Il est donc conseillé de prévenir ses voisins en cas d'absence de plusieurs semaines et de faire suivre son courrier ou de le faire prendre par une personne de confiance. Une boîte aux lettres qui déborde est un signal envoyé aux cambrioleurs !



## LA POLICE MUNICIPALE COMMUNIQUE

### Rappel de la réglementation sur la divagation animale des chiens et des chats

**Selon l'article L 211-23 du code rural :** « *Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.*

*Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas*



*connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui ».*

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L 211-24 du code rural, la commune dispose d'une fourrière animale agréée chargée de la récupération et de la gestion des animaux en divagation, notamment les chiens et les chats.

Cela étant, toute personne qui récupère un animal en état de divagation, dont ces derniers, doit s'assurer de la caractérisation de l'infraction de divagation conformément à l'article L 211-23 du code rural et doit en informer la police municipale, qui fera intervenir la fourrière agréée. En aucun cas, l'animal ne doit être emmené chez le vétérinaire qui n'est pas habilité à gérer les animaux en divagation.

## SKATE PARK

Le 18 avril, M. le Maire a inauguré le skate park en présence d'une assistance nombreuse. Après avoir salué l'investissement et la patience dont nos jeunes Manduellois ont su faire preuve quant à la réalisation de cet espace, il a tenu à remercier MM. Jean-Paul Fournier et Serge Reder de leur présence à cette inauguration dans ce lieu sportif qu'ils connaissent déjà fort bien, mais aussi à rappeler l'aide financière qu'ils nous ont apportés. En effet, le coût de cette réalisation s'est élevé à 40 060 € HT répartis comme suit :



*M. Reder, Maire de Rodilhan représentant Nîmes Métropole, M. Fournier, Sénateur-Maire de Nîmes, M. Granat Maire de Manduel et M. Péchairal, 1<sup>er</sup> adjoint*



- Jean-Paul Fournier, Maire de Nîmes, a aidé en tant que sénateur à la réalisation de ce projet à hauteur de 10 000 € dans le cadre de la dotation parlementaire.
- Serge Reder, représentant la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, a participé à hauteur de 15 030 € dans le cadre d'un fond de concours dédié aux équipements sportifs.

Le coût restant de cet équipement pour la commune est donc de 23 042 € TTC.

Ce skate park est ouvert de 10h à 20h ; il est destiné aux pratiques de trottinette, de roller, de skate et de BMX.

## AIRE DE JEUX, PARC DE LA RÉPUBLIQUE

L'installation d'une aire de jeux pour enfants et une table de pique nique au parc de la République est lancée. Le choix s'est porté sur un jeu structure multi-activités pour les 3-12 ans.

L'an prochain, une autre aire de jeux pour enfant sera installée au parc de la Vieille Fontaine, complétée par un parcours santé et des instruments de musculation et gymnastique de plein air. Les dossiers de demandes de subventions pour ce projet sont en cours.



*Lionel Hebrard, adjoint à l'environnement, cadre de vie et aménagement du territoire.*

## ABATTAGE DE CINQ PLATANES MALADES SUR LE COURS JEAN JAURÈS

En avril 2017, Mme Bourgery de la société CITARE, experte près de la cour d'appel de Grenoble, avait fait, à notre demande, un diagnostic sanitaire et sécuritaire des platanes du cours Jean Jaurès.

Il ressortait de ce diagnostic que cinq arbres étaient dans un état très dégradé et justifiaient donc d'une élimination rapide, eu égard à la sécurité des biens et des personnes. Ces arbres étaient considérés comme en « irréversible mortalité » et, de surcroît, très infectés de phellin tacheté.

Comme nous nous y étions engagé lors des réunions publiques sur la mise en place de la zone bleue et sur la rénovation du cours Jean Jaurès, une contre-expertise a été sollicitée. Celle-ci a été faite et a conduit aux mêmes conclusions. Il faut toutefois noter que les arbres voisins, bien qu'à surveiller sur le court terme, peuvent être maintenus puisque toute suspicion de chancre coloré a été levée.



### Débroussailler est une obligation légale

Propriétaire ou ayant droit d'un terrain bâti, situé à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des espaces naturels combustibles, **vous êtes concerné par le débroussaillage, indispensable à la non-propagation du feu.** Les dispositions à respec-

ter sont définies par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001, ainsi que l'arrêté préfectoral n°2013-008-00007 du 8 janvier 2013. Consultez le site : <http://www.dpfm.fr/index.php/telechargement-dpfm/file/26-arrete-prefectoral-relatif-au-debroussaillage-obligatoire-30.html>



### Incineration des végétaux, les obligations à respecter

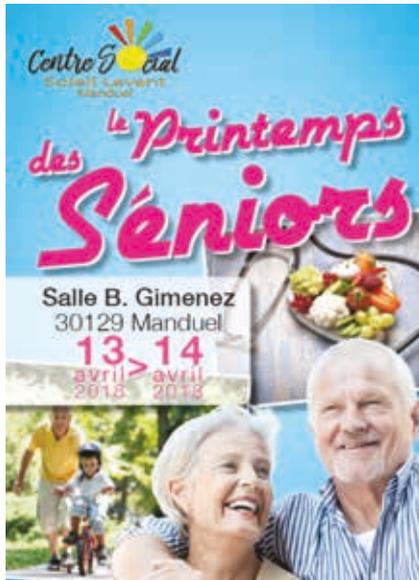
Par dérogation au règlement sanitaire départemental et en l'absence de solutions alternatives d'élimination des résidus de coupe facilement accessibles (proximité d'une déchetterie acceptant les déchets verts), les propriétaires et leurs ayants droit soumis à l'obligation de débroussaillage, et eux seuls, peuvent incinérer des végétaux coupés :

- du 1<sup>er</sup> février au 14 juin inclus, sur déclaration préalable à la mairie de la commune où la propriété se situe
- et du 15 septembre au 31 janvier.

Pour faciliter l'entretien de surfaces pastorales ou dans le cas de brûlages dirigés et encadrés, les propriétaires et leurs ayants droits peuvent incinérer des végétaux sur pied du 15 septembre au 14 juin inclus, sur déclaration préalable auprès de la mairie.

## Centre social : printemps des seniors

Le Centre Social a organisé pour la première fois « Le Printemps des Seniors ».



De nombreux exposants proposaient aux seniors des informations sur la santé, le bien-être, l'accès aux droits...

Ces deux journées ont été une belle réussite, 119 visiteurs ont été recensés.

Le C.C.A.S a participé à cette réunion afin d'informer les seniors dans leurs démarches administratives (demande de logement social, mise en place d'une aide-ménagère...).



## Partenariat avec le CIDFF

Un partenariat entre le CCAS et le CIDFF s'inscrit dans l'évolution de la prise en charge de la cellule familiale marquée par des problématiques pouvant aller jusqu'à la violence conjugale.

Le dispositif concerne les familles touchées par des problématiques de violences conjugales et orientées sur décision de justice.

Au-delà de l'écoute du public, le CIDFF informe sur les droits à titre gratuit, en toute confidentialité, que ce soit par entretien, téléphone ou courrier.

Cet organisme intervient plus particulièrement dans le domaine juridique du droit pénal destiné à la défense des victimes.



Une permanence se déroulera chaque 2<sup>e</sup> mardi après-midi du mois, de 14h00 à 17h00, sur rendez-vous. Si vous souhaitez prendre rendez-vous pour la permanence : 04 66 38 10 70.

## RÉFECTIONS ET RÉNOVATIONS

### Sécurisation des passages



Mise en lumière de l'ensemble de l'impasse des Jardins, avec le rajout de 6 points lumineux.

Pose de 70 mètres de caillebotis rue de la République, afin de sécuriser le passage des piétons et éviter l'obstruction du caniveau.



### Maison Daumas

Suite à de nombreuses fuites, nous avons procédé à la réfection totale de la toiture de la salle d'expositions de la Maison Daumas.



### Déploiement de la fibre optique



Manduel, c'est environ 3 614 logements.

Depuis le 5 mai 2018, le réseau a été déployé à proximité de plus de 2 777 logements, ce qui correspond à 77 % de ces derniers.

#### Comment savoir si mon domicile est éligible à la fibre ?

Vérifiez si votre adresse est éligible sur Orange.fr : <http://reseaux.orange.fr/couverture-fibre>, en contactant le service client au 1014, au 3900 ou bien, en boutique Orange.

Si vous n'êtes pas encore éligible, mais que vous êtes dans une zone de couverture affichée sur Orange.fr, n'hésitez pas à manifester votre intérêt sur [interfibre.orange.fr](http://interfibre.orange.fr), au 3900, au 3970 ou en boutique Orange. Vous serez ainsi informé par Orange dès que votre adresse sera éligible à la fibre !

À destination des syndicats, la hotline 0 800 38 38 34 donne des informations sur l'éligibilité Fibre d'un immeuble et répond aux questions que se posent ces derniers.

Directeur des Relations Collectivités Locales :  
Véronique FONTAINE  
Directeur La Fibre Orange Sud :  
Frédéric GRÉGOIRE

# COMPTEUR LINKY : UNE RÉPONSE OFFICIELLE



PRÉFET DU GARD

Préfecture  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau du contrôle de légalité  
et de l'intercommunalité  
2018/0064

N°	2018-2505
VISA	
SVC	
ELU	
INFO	

Nîmes, le 21 JUIN 2018

Le préfet

à

Monsieur le maire de Manduel

REÇU LE
27 JUIN 2018
MAIRIE DE MANDUEL

**Objet : Installation des compteurs Linky.**

Par courrier du 18 juin 2018, vous avez sollicité mes services sur la réglementation relative à l'implantation des compteurs communicants de type Linky, suite à des demandes de plusieurs de vos administrés souhaitant que le conseil municipal délibère pour interdire le remplacement des compteurs électriques sur la commune de Manduel.

Je vous rappelle que votre commune a transféré la compétence « autorité organisatrice de réseau de distribution publique d'électricité et gaz » (AOD), définie à l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG). Elle n'a donc pas compétence pour délibérer dans ce domaine.

Par ailleurs, les compteurs relèvent de la propriété des AOD mais seul le concessionnaire a le droit de les développer et de les exploiter.

Je vous rappelle également que la loi sur la transition énergétique de 2015 oblige légalement ERDF, devenu Enedis, gestionnaire du réseau de distribution, à déployer le compteur communicant Linky et, qu'à ce titre, il serait responsable de tout dommage.

Enfin, l'opposition d'une commune au déploiement de ces compteurs sur son territoire constituerait une faute contractuelle, puisqu'elle empêcherait Enedis d'exécuter son service dans les conditions prévues par la loi, et pourrait être considérée comme un excès de pouvoir.

En conséquence, le conseil municipal ne peut pas interdire le déploiement des compteurs Linky par Enedis.

Le préfet,  
Pour le Préfet,  
le secrétaire général



François LALANNE

Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Fochères – 30045 NIMES CEDEX 9  
Tél : 0 820 09 11 72 (0,118 €/ minute depuis un poste fixe) – Fax : 04.66.36.00.87 – www.gard.pref.gouv.fr

# GARE NOUVELLE NÎMES - MANDUEL - REDESSAN

## Le point sur l'avancée des travaux

Avec une largeur trop faible et un emplacement incompatible avec le fonctionnement de la gare, l'ancien pont a dû être démoli. Après l'opération de levage du tablier, les deux culées du pont ont été rasées. Les opérations ont été menées la nuit, durant des périodes d'interruption des circulations ferroviaires. L'espace libéré permet de poursuivre les travaux d'aménagements extérieurs aux abords du futur bâtiment qui abritera les bureaux et espaces « techniques » de la gare.



*Démolition de l'ancien pont routier*



## Construction de l'accès aux parkings nord

Une nouvelle étape a été franchie dans la réalisation des accès routiers aux futurs parkings nord : le lancement de la construction du nouveau pont routier. Après la réalisation des remblais, la construction de l'ouvrage a commencé en mai par les fondations. D'une largeur de 14 mètres, le pont offrira deux voies de circulations routières. D'ici la pose du tablier prévue fin août, la structure métallique et ses appuis seront fabriqués en atelier.

## Le site se dessine peu à peu

Les futurs espaces de la gare nouvelle prennent forme et les différents réseaux sont en cours d'installation. Depuis plusieurs mois déjà les mouvements des terres s'opèrent progressivement par les rotations sur site des pelles et camions. Selon les critères de la démarche « Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) », le projet prévoit de réutiliser 80 % des terres extraites sur place pour modeler les futurs espaces de la gare. Un enjeu doublement important en termes de réduction des coûts et de l'empreinte carbone du chantier.



## Conservation d'une parcelle de vignes

La vigne, comme les haies de cyprès et les galets roulés, constitue une figure paysagère emblématique du plateau des Costières sur lequel se situe la future gare. Mettre en valeur ce symbole du patrimoine local était un élément clé du projet. Entre le Mas Larrier et la future gare routière, quelques rangs de Grenache ont ainsi été précieusement conservés et protégés de l'effervescence du chantier. La conversion en Agriculture Biologique est en cours... pour faire de 2020 le premier millésime de la Cuvée de la gare !

# Dossier TRAVAUX DU COURS JEAN JAURÈS

## Début des travaux : phase 1, zone 1 Accès sécurisé pour les piétons aux différents commerces Installation du marché du mercredi sur le parking du Fort

*Délibération du conseil municipal n°04/2018 du 7 avril 2018*

La commune a décidé de réaliser des travaux de réfection du cours Jean Jaurès et de ses abords, c'est-à-dire la place Saint Genest et la place de la Mairie.

Les travaux sont prévus en deux phases :

- Les travaux concernant la mise en conformité des réseaux d'eau, d'assainissement et du pluvial. Le démarrage de ces travaux a débuté ce mois-ci et doit prendre fin au début du mois de novembre (avec un arrêt durant la période de la fête votive). Ils sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole.
- La rénovation des autres réseaux (notamment les réseaux secs) et réaménagements du cours Jean Jaurès.

Le démarrage de ces travaux est envisagé pour la mi-janvier 2019 pour se terminer en septembre 2019. Ceux-ci sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Manduel.

Ces chantiers sont prévus sur le cœur de ville où est située la majorité des commerces. Des perturbations sont à prévoir, notamment pour la seconde phase des travaux. Aussi, la commune souhaite mettre en place, pour la partie des travaux dont elle dispose de la maîtrise d'ouvrage, une procédure d'indemnisation des commerces afin de compenser les divers préjudices, issus desdits travaux.

L'indemnisation des commerçants, en cas de préjudices subis par des travaux réalisés sur la voie publique relève, selon la jurisprudence, du régime de la responsabilité sans faute du maître d'ouvrage.

Afin que le dossier du demandeur soit analysé avec la plus grande objectivité et la plus grande transparence, il est mis en place une commission d'indemnisation à l'amiable.

Cette commission est une instance chargée d'évaluer et de calculer, en concertation avec les commerçants et les artisans, le préjudice subi lors de l'exécution des travaux de voirie.

Elle est composée de la manière suivante :

- un représentant du Tribunal administratif de Nîmes, désigné par M. le Président du tribunal administratif,
- un représentant de la préfecture du Gard, désigné par M. le Préfet,
- un représentant de la Direction Générale des Finances Publiques, désigné par M. le Trésorier payeur général,
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes, désigné par elle-même,
- un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard, désigné par elle-même,
- un représentant du Centre de Gestion agréée des Métiers, Commerce, Industrie et Agriculture du Gard, désigné par lui-même,
- un représentant de la commune de Manduel, désigné par le conseil municipal.

Il convient de noter que la commission ne rend qu'un avis consultatif et qu'une action contentieuse, devant le tribunal administratif de Nîmes, peut être engagée par tout requérant qui ne souhaite pas utiliser une telle procédure ou si celle-ci ne lui apporte pas satisfaction.



# CONSOMMONS LOCAL,





**CONSOMMONS MANDUELLOIS !**

# Dossier TRAVAUX DU COURS JEAN JAURÈS

Les interrogations étaient nombreuses et les inquiétudes des commerçants tout à fait légitimes, voilà pourquoi le 28 mai 2018 s'est tenue une réunion publique, ponctuée de plusieurs réunions de concertation, à la salle Gimenez où les Manduellois sont venus en grand nombre.

Parce que la communication, l'information et la transparence sont les meilleures réponses à toutes sortes de rumeurs, Nîmes Métropole, maître d'œuvre de la phase 1 des travaux, ainsi que Monsieur le Maire (la commune est, quant à elle, maître d'œuvre de la phase 2 des travaux) ont répondu aux nombreuses questions du public.



Après un premier temps d'informations avec projection à l'appui concernant le renouvellement des réseaux d'eaux vétustes ou encore la rénovation du centre-ville, des questions très diverses ont fusé : signalétique des commerces, positionnement du marché du mercredi matin, stationnement, coupures d'eau, indemnisation...



## TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS (TBI)

Toutes les classes élémentaires de Manduel  
sont maintenant équipées !

« Waouh ! Maîtresse c'est magique, c'est super ! »\*

Pendant les vacances de Printemps, les dernières classes des écoles élémentaires de la commune (5 pour l'école F. Fournier et 2 pour l'école N. Durieu) ont été équipées de Tableaux Blancs Interactifs (TBI). 17 classes sont désormais connectées, du niveau CP au CM2, ainsi que la classe ULIS. Le coût total de ces installations est de 104 533 € câblage compris, soit 6 149 € par classe. Une nouvelle façon d'enseigner et une nouvelle façon d'apprendre pour nos écoliers.

\* Retour de paroles d'élèves de CP et de CE1 de l'élémentaire F. Fournier.



## MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Suite aux dernières élections présidentielles, les municipalités ont eu la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours.

En accord avec les parents d'élèves et les enseignants, tout en sachant raison gardée, nous avons souhaité interroger les familles sur une éventuelle modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2018.

Sur 431 coupons réponses retournés :

- 88 sont favorables au maintien du rythme actuel,
- 343 sont en faveur du retour à la semaine des 4 jours, soit 79,60 %.

Suite à ce sondage, 3 conseils d'école et le conseil municipal s'étant déclarés favorables au retour à la semaine de 4 jours, Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale a été saisi en ce sens.

Nous avons eu une réponse favorable.

Les horaires scolaires de la prochaine rentrée seront :  
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45.



DESTINATION SORTIES ENTRE AMIS !

Du 15 juin au 15 septembre 2018

RESTOS, CINE, BOWLING, LASER GAME, KARTING, ACCROBRANCHE, SQUASH, PISCINE...

PASSEPORT ETE

Le chéquier loisirs maxi à prix mini 26,50€

Reservé aux 13-23 ans. Quantité limitée.

Service Jeunesse

la Ville avec un accent Nîmes

## LES ENFANTS MANGENT BIO À LA CANTINE

Une nouvelle fois mise à l'honneur et reconnaissance de leur travail pour notre chef cuisinier Lionel Senpau et son équipe. En effet, alors que les députés français veulent plus de nourriture d'origine locale et bio en restauration collective d'ici 2022, le chef Lionel Senpau réalise ce rêve depuis 2011 pour le plus grand plaisir des papilles de nos écoles et de notre maison de retraite. L'occasion nous est donnée de faire écho à la page de Midi-Libre du 12 juin 2018 qui lui était réservée pour saluer le travail et l'implication de M. Senpau et de son équipe.



## L'HYGIÈNE BUCCO-DENTAIRE

C'est avec grand plaisir que notre commune a accueilli pendant une semaine, du 5 au 9 mars 2018, l'exposition itinérante organisée, salle des Garrigues, par la CPAM du Gard avec le soutien de l'Union Française pour la Santé Bucco-dentaire.

Destinée aux enfants de 5 à 12 ans, elle a permis aux élèves de s'y rendre pour découvrir les 6 espaces ludiques qui la composent.

À cette occasion, M. Le Maire a tenu à remercier tous les organisateurs de cette manifestation, ainsi que M. Héraud, Directeur adjoint de la CPAM qui, lui, a procédé à une présentation plus détaillée.



Les classes de l'école F. Fournier se sont rendues à l'exposition sur l'hygiène bucco-dentaire et ont participé aux différents ateliers :

- observation et entrée dans une bouche géante, afin d'y repérer les différentes dents et d'y détecter des anomalies (caries, bactéries, pansements...) ;
- apprentissage d'un brossage correct des dents à l'aide de brosses et de mâchoires surdimensionnées ;
- explication, grâce à une maquette, des risques liés à un brossage insuffisant ou inadapté (douleur, infection, risques cardiaques...) ;
- tri et classement de boissons et aliments afin d'en comprendre la teneur en sucre et la nécessité d'une bonne hygiène ;
- reconstitution d'un cabinet dentaire et manipulation des instruments du dentiste pour les élèves de CE2 de Mme Seurot.

## ÉCOLE MATERNELLE F. DOLTO

### « Le bel oiseau » a pris son envol

Jeudi 17 mai 2018, les enfants de la maternelle Dolto ont eu la chance d'assister au spectacle « Le bel oiseau » proposé par la compagnie des 3 Chardons. À travers l'histoire de Louis, les enfants ont été sensibilisés au thème du temps qui passe, à l'attente : « c'est long d'attendre ! » ; mais aussi à la motivation de Petit Louis pour réussir à fabriquer son « bel oiseau ».

Leçon de patience et de persévérance !



À la fin du spectacle, le « bel oiseau » s'est enfin envolé sous les yeux émerveillés des spectateurs. Les enfants ont beaucoup apprécié ce beau spectacle, doux, musical et poétique auquel ils ont participé activement. Celui-ci a été financé par la coopérative scolaire.



### La sortie scolaire de fin d'année

Jeudi 24 mai 2018, tous les enfants de l'école sont allés au Grau du Roi.

Au programme : jeux sur la plage, découverte du milieu, visite du seaquarium et surtout, beaucoup de plaisir et de rire.

Un bon moment d'observation et d'intérêt en cette fin d'année scolaire.

Un grand merci aux parents d'élèves qui nous ont aidés pour cette sortie.

## ÉCOLE PRIMAIRE F. FOURNIER

### Les élèves de CP à la ferme enchantée de Saint-Chaptes

Jeudi 17 mai, les deux classes de CP sont allées à la ferme enchantée de Saint-Chaptes.

Le jardinage n'a maintenant plus de secret pour ces élèves qui ont pu visiter un grand potager, planter des graines de haricots dans une parcelle, ainsi que des œillets d'Inde dans des pots biodégradables que chacun a pu rapporter à la maison.

Ensuite, ils sont allés rendre visite aux animaux de la ferme et même donner à manger à certains.

Mais ce n'est pas tout ! Ils ont également pu profiter du labyrinthe végétal, du bateau de pirate géant, des trampolines, des jeux gonflables, des balançoires, de



la tyrolienne, du karting et d'un magnifique château en bois dans lequel ils ont trouvé de superbes déguisements du Moyen-Âge...

Bref, une journée passionnante et bien remplie, les enfants étaient ravis !

## Les élèves de CE1 et leurs correspondants



Le 5 avril dernier, les élèves de la classe de CE1 de Mme Royer ont rencontré leurs correspondants de CE1 de l'école Amand Peyrot à Montfrin.

Après une rencontre sportive et un pique-nique sur les bords du Gardon, l'association du patrimoine de Montfrin nous a fait une visite guidée du village et du château.

## Place au théâtre pour les élèves de CE2 et CM1

Les élèves de CE2 de Mmes Fabre et Seurot, ainsi que que les CM1 de Mmes Gonzalez et Palatsi se sont rendus au théâtre Bernadette Lafont de Nîmes, le vendredi 13 avril 2018. Ils ont assisté au spectacle « Chotto Desh » qui met en scène les rêves et souvenirs d'un jeune homme, de la Grande-Bretagne au Blangadesh. Les spectateurs ont beaucoup apprécié ce mélange de danses traditionnelles et contemporaines, accompagnées d'images projetées.



## Les CM2 de sortie à Avignon

Les deux classes de CM2 de l'école François Fournier ont fait leur sortie de fin d'année à Avignon, mardi 22 mai. Un jeu de piste dans le centre de la ville leur a permis de découvrir le Palais des Papes



et de nombreux vestiges du passé. Après avoir enfin trouvé les clés de la ville avec l'aide de l'animatrice de l'Office du Tourisme, ils ont pu admirer le célèbre pont d'Avignon.

Tous étaient enchantés de leur journée.

## CÉRÉMONIES



Ce début d'année a une nouvelle fois montré l'attachement de nos anciens combattants aux cérémonies mémorielles et par là-même à ce devoir citoyen.

- **Le 19 mars** : la FNACA commémorait la fin de la guerre d'Algérie.
- **Le 29 avril** : la municipalité et les anciens combattants se réunissaient pour rendre hommage aux victimes de la déportation.
- **Le 8 mai** : une assistance nombreuse, derrière les portedrapeaux et les enfants des écoles, se souvenait de la fin du cauchemar de l'obscurantisme nazi.
- **Le 8 juin** : les anciens combattants se souvenaient de la fin de la guerre d'Indochine.

Chaque fois, des dépôts de gerbes et le chant de la Marseillaise ont ponctué ces moments de recueillement et d'émotion.

*Jean Montagné,  
conseiller municipal  
délégué à la défense et aux  
anciens combattants.*

## DÉPARTS À LA RETRAITE

2017 et 2018 ont vu les départs à la retraite de Mmes Ghislaine Guiot et Christiane Griffet, ainsi que de MM. Guy Secondi et Vivian Aparissi, après respectivement 38, 30, 32 et 23 ans au sein de notre commune. Bon vent à vous pour cette nouvelle aventure qui vous attend !



Mmes Maggi et Monnier,  
avec M. Aparissi



M. le Maire,  
Mmes Alcaniz, Maggi et Mateu  
avec M. Secondi

## HOMMAGE AUX MÉDAILLÉS DU TRAVAIL

Le 6 janvier dernier au soir, des agents du personnel municipal ont été honorés par la remise de médailles d'honneur du travail, en récompense de leur ancienneté au service de la population manduelloise :

- Thierry BASSET (police municipale) a reçu la médaille Vermeil qui récompense 30 ans de service.
- Muriel SENPAU (crèche), Pascale GIRARD (médiathèque) et Guy SECONDI (service technique) ont reçu la médaille d'Argent qui récompense 20 ans de service.



M. le Maire, M. Péchairal, Mmes Girard  
et Senpau

Toutes nos félicitations et nos remerciements aux récipiendaires !

# DÉCHÈTERIE DES GRIMAUDES L'AGGLO CHANGE TOUT !

Reconstruction et modernisation de la déchèterie de Bouillargues



DÉCHÈTERIE  
de juin à  
décembre  
2018  
FERMÉE



## Durant la période de fermeture :

- Les déchèteries de Redessan, Caissargues, Nîmes Ancienne Motte, vous accueillent sur présentation de la carte d'accès à la déchèterie de Bouillargues.
- Maintien de la collecte mensuelle des encombrants en porte-à-porte.
- Mise à disposition de bennes pour la collecte des déchets verts des particuliers, sur la commune de Bouillargues, sur présentation de la carte d'accès à la déchèterie de Bouillargues.

## Horaires et plan d'accès au verso

Renseignements : [dctdm@nimes-metropole.fr](mailto:dctdm@nimes-metropole.fr)  
Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets de Nîmes Métropole

[www.nimes-metropole.fr](http://www.nimes-metropole.fr)



## OÙ SE RENDRE DURANT LA FERMETURE DE LA DÉCHÈTERIE DES GRIMAUDES ? (de juin à décembre 2018)



### Bennes déchets verts

Chemin de Pissevin Est  
en poursuivant la route  
après la déchèterie  
30230 BOUILLARGUES  
Du lundi au vendredi de 9h à 16h  
Le samedi de 10h à 17h

### Nîmes Ancienne Motte

Impasse Ancienne Motte  
30900 Nîmes  
Du lundi au dimanche  
8h30-18h (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars)  
8h30-19h (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)  
Ferme les 01/01-01/05-14/07-25/12

### Redessan

Chemin du Mas de l'Avocat  
30129 Redessan  
Du lundi au samedi  
8h30-12h et 13h30-17h30  
Ferme les dimanches et jours fériés

### Caissargues

Chemin de Bellecoste  
Lieu-dit «Legrin»  
30132 Caissargues  
Du lundi au samedi  
8h30-12h et 13h30-17h30  
Ferme les dimanches et jours fériés



## VOS DÉMARCHES EN LIGNE : SOYEZ VIGILANTS

Certains sites internet privés se donnent volontairement l'apparence de sites de communes ou de l'État. Ils peuvent vous inciter à y formuler vos demandes de démarches en ligne contre rémunération par application de frais de dossier ou via des appels téléphoniques à des numéros surtaxés.

Nous sollicitons votre vigilance sur plusieurs points :

- veillez à être connecté à un site internet officiel. Exemples : [www.manduel.fr](http://www.manduel.fr), [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr), [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). À défaut, ne communiquez en aucun cas des informations personnelles ou des coordonnées bancaires.
- Les formalités de type demande d'acte de naissance, décès ou de mariage, duplicata de livret de famille, déclaration de changement d'adresse ou inscription sur les listes électorales, etc., sont toujours gratuites.

- Les coûts relatifs à l'établissement d'un passeport (ou d'une carte d'identité en cas de perte) ne sont constitués que du prix du timbre fiscal.

**Vous ne devez en aucun cas régler en ligne des « frais de dossiers » pour effectuer vos pré-demandes sur internet.**

### Le site internet de la commune

Suite à des actes malveillants, le site Internet de la commune, [www.manduel.fr](http://www.manduel.fr) et l'infolettre (newsletter) sont en cours de refonte et seront bientôt à nouveau opérationnels.



## Les permanences sur la commune

**Salle de réunion de la Maison des Jeunes et de la Solidarité, 21 bis route de Bellegarde :**

**Mutuelle communale :** M. BAUME : 06 61 11 44 62.  
Chaque 3<sup>e</sup> mercredi après-midi du mois, de 13h30 à 16h30.

**Présence 30 :**

Mme EI HADI : 04 66 70 50 00.  
Tous les 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois, de 9h à 11h.

**Assistante sociale :**

Mme COLLAS : 04 66 02 80 33.  
Tous les jeudis matin, sur rendez-vous.

**CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) :**

04 66 38 10 70.  
Tous les 2<sup>e</sup> mardis après-midi du mois, de 14h à 17h, sur rendez-vous.

**Médiathèque**

**Mission Locale :** Mme DELSAULT : 04 66 76 27 68.  
Tous les jeudi après-midi, de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous.

**Sport • Culture • Initiatives • Économie**  
Votre chaîne régionale d'information en continu

**viaOccitanie**  
La chaîne avec un accent

canal 30 sur les BOX  
canal 33 sur la TNT

[viaOccitanie.tv](http://viaOccitanie.tv)

## MÉDIATHÈQUE

### Les tout-petits à la fête !

Le vendredi 20 avril dernier, comme chaque année pendant les vacances de printemps, la commune accueillait gratuitement les tout-petits pour un atelier « Marionnettes » le matin et un spectacle de marionnettes sur table l'après-midi : « **Les 6 maisons de Lulu Baluchon** » par Charlotte Montroussier, de la Cie Carlotatralala.

Les enfants ont fabriqué leurs marionnettes à partir de chaussettes, de carton et de plumes. Ils ont retiré beaucoup de fierté du résultat obtenu et certains ont même tenu à les emporter au spectacle qui avait lieu en fin d'après-midi !

Charlotte Montroussier crée elle-même les marionnettes, les décors et les accessoires de ses spectacles, le plus souvent à partir de matériaux recyclés, le tout dans un style doux et très coloré.

Comme c'est très rarement le cas dans les histoires pour petits, « **Les 6 maisons de Lulu Baluchon** » est une évocation de toutes les figures d'attachement et des différents lieux de vie, notamment lorsque papa et maman sont séparés ou lorsque seul l'un des grands-parents de chaque branche demeure. Chaque maison a ses retrouvailles, ses petits rituels, ses chansons, ses gourmandises, ses jouets, ses histoires... Lulu se sent partout chez elle et le petit spectateur aussi !



### Théâtre « Exercices de style » de Raymond Queneau (durée 1h20) - Cie La Plateforme

Distribution : Clara Ducharne, Patrice Rocour, Pierre Gorses  
Mise en scène : Pierre Gorses

Vendredi 28 septembre 2018 à 20h30,  
salle Bernard Gimenez (Arènes).

Tout public, à partir de 8 ans.

Entrée libre et gratuite, dans la limite des places disponibles.

« **Exercices de style** » est l'un des ouvrages les plus célèbres de Raymond Queneau.

Œuvre inclassable, écrite de façon ludique, elle raconte 99 fois la même histoire, de 99 manières différentes !

Cette brève histoire tient en quelques mots. Une rencontre dans un bus, des particularités physiques et vestimentaires, une altercation. Et une nouvelle rencontre, devant une gare où il est question d'un bouton !



Pour notre spectacle, 38 versions de l'histoire ont été retenues. Le texte devient alors un prétexte pour créer des personnages et des situations.

Les situations sont comiques, proches de la comédie, du café-théâtre ou de l'absurde, et les personnages orientent résolument le spectacle vers l'humour. Les références au cinéma, à la télévision ou au quotidien, permettent à tous les publics de se retrouver face à un miroir déformant, de rire de ses propres travers en ayant pour support les variations merveilleuses de la langue de Queneau.

## Les « Feel good books », antidépresseurs naturels !

Traduit littéralement de l'anglais, les « **Feel good books** » sont des livres qui font du bien. Dans les années 90, le phénomène de la chick lit (littérature de poulettes) n'avait pas trouvé le même écho en France que dans les pays anglo-saxons.

Les « **Feel good books** » en revanche constitue un véritable phénomène éditorial ici aussi.

Certains romans, comme ceux d'Agnès Martin-Lugand ont d'abord été diffusés sur internet. Les réseaux sociaux jouent ensuite un rôle actif dans leur popularisation. Populaires, ils sont aussi transgénérationnels.

Et même si certains sont l'œuvre d'auteurs masculins, les plus gros succès de librairie sont des romans d'auteurs héritières de Françoise Bourdin, Katherine Pancol et Anna Gavalda.

C'est désormais un fait avéré par la sociologie de la lecture, le lectorat est devenu majoritairement féminin. Et quoi de mieux pour parler aux femmes quadras que des héroïnes quadras qui se réalisent et se dépassent malgré tous les tracés du quotidien (famille, travail, argent...). Certains romans abordent même des sujets plus sombres tels que la vieillesse, la maladie ou la misère mais toujours dans un style loufoque et avec une ironie mordante. Les titres à rallonge sont souvent farfelus.

Contre la morosité ambiante, les « **Feel good books** » sont des modèles de résilience et de psychologie positive. À coups de bons sentiments, les personnages se sortent des pires situations et toujours avec, à la clef, une fin heureuse.

L'autre avantage, à la belle saison, c'est que les « **Feel good books** » peuvent être interrompus à n'importe quel moment sans que cela n'en gêne la compréhension.

Une tête et hop ! La lecture peut reprendre !

Voici une liste de titres, non exhaustive, empruntables à la médiathèque :

- Barrows Annie : Le secret de la manufacture de chaussettes inusables

- Bivald Katarina : La bibliothèque des cœurs cabossés
- De Bure Véronique : Un clafoutis aux tomates cerises
- Fouchet Lorraine : Les Couleurs de la vie
- Gilbert Elizabeth : Mange, prie, aime (1) : Mange, prie, aime : changer de vie, on en a tous rêvé, elle a osé !
- Gilbert Elizabeth : Mange, prie, aime (2) : Mes alliances : histoires d'amour et de mariages
- Giordano Raphaëlle : Ta deuxième vie commence lorsque tu comprends que tu n'en as qu'une
- Giordano Raphaëlle : Le jour où les lions mangeront de la salade verte
- Gounelle Laurent : Le Jour où j'ai appris à vivre
- Jonasson Jonas : Le Vieux qui ne voulait pas fêter son anniversaire : Roman



- Ledig Agnès : Pars avec lui
- Ledig Agnès : On regrettera plus tard
- Ledig Agnès : Dans le murmure des feuilles qui dansent
- Legardinier Gilles : Complètement cramé !
- Legardinier Gilles : Demain j'arrête !
- Legardinier Gilles : Ça peut pas rater !
- Legardinier Gilles : Et soudain tout change
- Legardinier Gilles : Quelqu'un pour qui trembler
- Legardinier Gilles : Le premier miracle

- Legardinier, Gilles : Une fois dans ma vie
- Martin-Lugand Agnès : Désolée, je suis attendue...
- Puértolas Romain : L'Extraordinaire voyage du fakir qui était resté coincé dans une armoire Ikea
- Puértolas Romain : Les Nouvelles Aventures du fakir au pays d'Ikea
- Safier David : Maudit karma
- Shaffer Mary Ann : Le Cercle littéraire des amateurs d'épluchures de patates
- Valognes Aurélie : En voiture, Simone !
- Valognes Aurélie : Mémé dans les orties

*La Vie est facile, ne t'inquiète pas ; Merci la maîtresse ; Le Monde est petit* d'Agnès Martin-Lugand sont disponibles sous forme électronique sur les liseuses 1 et 2, accessibles au prêt.



## Fermeture annuelle d'été de la médiathèque

Fermeture annuelle de la médiathèque municipale du lundi 13 août au dimanche 2 septembre 2018 (ouverture normale de 9h à 12h le samedi 11 août). Réouverture le mardi 4 septembre à 15h, lundi fermeture hebdomadaire.

## CHORALE MUNICIPALE : ÉCOLE MUNICIPALE « COMM'UN ACCORD » DE MUSIQUE



L'année s'achève pour la chorale « Comm'Un Accord », dirigée par Cécile Paut, professeur de chant à l'école municipale de musique.

Avec 35 choristes environ, répartis sur 3 pupitres (Alto, Soprano et Mezzo), on y trouve facilement une place adaptée à sa voix.

Le répertoire est composé de variétés essentiellement françaises (J.J. Goldman, J. Hallyday, Maurane...).

Cécile assure une activité dynamique où la bonne humeur est de rigueur. Avec ou sans partitions, le répertoire est très accessible. Tous les âges et tous les niveaux peuvent s'épanouir, pour chanter ensemble et en musique d'un « commun accord ».

Au printemps, « Comm'Un Accord » a organisé une rencontre, avec, cette année, les chorales : « Amis-Voix » de Pont-Saint-Esprit, « Meltin'Cops » de Manduel, « Not'en bulle » de Calvisson et les « Enfants de Rabelais » de Crespian. Ils nous ont régalés et enchantés par cette belle après-midi du dimanche 25 mars !

Comme chaque année, elle reprendra son activité en septembre, tous les jeudis de 19h à 20h30, salle des Garrigues. Vous pouvez venir faire un essai et vous inscrire également à l'école de musique.

La chorale recherche des Sopranos et des Altos.

Rendez-vous en septembre pour les réinscriptions et inscriptions !

## ÉCOLE MUNICIPALE DE DANSE



Prenons quelques instants pour vous donner des nouvelles encourageantes concernant la santé de Frédéric Cervera, notre professeur. Après quelques mois de repos, Frédéric reviendra donner les cours de danse classique et de modern jazz début septembre 2018. Nous l'attendons impatiemment et lui souhaitons un prompt rétablissement.

Malgré la situation sans répétitions, nos lauréates ont su briller au concours régional qui se déroulait à Carcassonne en mars et avril dernier. Nous tenons à les féliciter : Naïa pour son 1<sup>er</sup> prix, Célia et Ellora pour leur 2<sup>e</sup> prix dans une catégorie différente et Justine pour son 3<sup>e</sup> prix en jazz.

L'audition des élèves aura lieu le mercredi 27 juin. Si vous voulez passer un bon moment musical, venez à partir de 17h30 à la salle Bernard Gimenez pour écouter les jeunes (et moins jeunes) musiciens. Ils sont la preuve flagrante du dynamisme de l'école de musique et du professionnalisme de ses enseignants. Ces derniers s'attachent à donner à leurs élèves des bases en solfège plus que nécessaires et les initient à la pratique d'un instrument ou les accompagnent dans leurs progrès. Ainsi, les musiciens, plus aguerris, peuvent s'épanouir en s'exprimant par la musique.

Cours de chant :

L'école municipale de musique vous propose des cours de chant individuels animés par Cécile Paut, chef de chœur de la chorale « Comm'un accord ».

Au programme :

- travail sur le souffle, apprendre à connaître et libérer sa voix, travail sur la justesse et l'interprétation, travail sur l'harmonisation des voix ;
- Chasser le stress, prendre confiance en soi ;
- Préparation aux concours et castings...

**L'enseignement musical est ouvert à tous, résidents et non résidents ; enfants à partir de 4 ans, ados et adultes.**

Rendez-vous en septembre pour les réinscriptions et inscriptions : se munir impérativement d'une **attestation de responsabilité civile extra-scolaire**.

**Instruments proposés** : piano classique, variété, jazz, guitare classique et électrique, basse, batterie, percus, flûte à bec, flûte traversière, saxophone et violon. Cours particuliers de chant et cours collectifs de formation musicale.

Nous vous attendons nombreux et nombreuses à la prochaine rentrée.

Vous voulez des renseignements ? Appelez Muriel Ribière à l'école de musique.

« Les grandes de l'école de danse » : rendez-vous en septembre pour les réinscriptions et inscriptions. **Se munir impérativement d'un certificat médical et d'une attestation de responsabilité civile extra-scolaire.**

Renseignements, inscriptions, réinscriptions  
Écoles municipales de musique/chorale et de danse  
Centre Georges Brassens - 21 rue Colbert (1<sup>er</sup> étage)  
04 66 20 61 79 - [muriel.riberie@manduel.fr](mailto:muriel.riberie@manduel.fr)



## Naissances

Le relevé des naissances est établi d'après les mentions reçues en mairie. Le présent relevé est arrêté à la date du 24 mai 2018.

Romy ALCANIZ née à Nîmes le 31 août 2017  
Imran NASSIRI né à Nîmes le 1<sup>er</sup> septembre 2017  
Lohann NICOLAS né à Nîmes le 25 août 2017  
Inaïa BENSARKINA née à Nîmes le 11 septembre 2017  
Cordélia REIG née à Nîmes le 11 septembre 2017  
Matis BARDIN né à Nîmes le 15 septembre 2017  
Lana THO née à Nîmes le 16 septembre 2017  
Eva BOGUSZ née à Nîmes le 24 septembre 2017  
Clément JULIA né à Nîmes le 27 septembre 2017  
Jana MARQUES née à Nîmes le 30 septembre 2017  
Héloïse MARÉCHAL THOUEMENT née le 29 septembre 2017  
Louis-Edouard CAUMONT né à Nîmes le 07 octobre 2017  
Jay PEREZ née à Nîmes le 10 octobre 2017  
Lény SILVA né à Nîmes le 21 octobre 2017  
Émilie PELETTE née à Nîmes le 19 octobre 2017  
Hugo LOUIS PICHON né à Nîmes le 21 octobre 2017  
Gabriel GUILLAUD né à Nîmes le 27 octobre 2017  
Lefla BOUSSETTA née à Nîmes le 8 novembre 2017  
Mathys TRAVERSO DONNADIEU né à Nîmes le 19 novembre 2017  
Emy DAUMAS née à Nîmes le 21 novembre 2017  
Aya HABBOUR née à Nîmes le 07 décembre 2017  
Liam ANDRÉ né à Nîmes le 07 décembre 2017  
Marcelina TYDE née à Nîmes le 13 décembre 2017  
Marianne VILLAIN née à Nîmes le 17 décembre 2017

Narjisse DRISSI née à Nîmes le 24 décembre 2017  
Lina YACHOU née à Nîmes le 30 décembre 2017  
Emma TRESSAUD née à Nîmes le 15 janvier 2018  
Owen LARTIGUE née à Nîmes le 15 janvier 2018  
Manon BOURELLY née à Nîmes le 1<sup>er</sup> février 2018  
Rachid ABDELLAOUI né à Nîmes le 1<sup>er</sup> février 2018  
Anna BAUMES née à Nîmes le 02 février 2018  
Nolan ROUSSEL né à Nîmes le 04 février 2018  
Eflynn LAUZEVIS née à Nîmes le 17 février 2018  
Ethan LAPEYRE né à Nîmes le 22 février 2018  
Lena PORTE née à Nîmes le 27 février 2018  
Diego PIRES né à Nîmes le 11 mars 2018  
Wiame GRICH née à Nîmes le 15 mars 2018  
Sullivan ALEXANDRE né à Nîmes le 18 mars 2018  
Lissandro LETROT né à Nîmes le 5 avril 2018  
Mayden JUSTINE né à Nîmes le 6 avril 2018  
Arya SIMUT née à Nîmes le 9 avril 2018  
Rafael BOSC né à Nîmes le 15 avril 2018  
Ewen YANG né à Nîmes le 15 avril 2018  
Carla JIMENEZ née à Nîmes le 18 avril 2018  
Arthur BOSCH PAVLOFF né à Nîmes le 22 avril 2018  
Hugo MICLOS né à Nîmes le 27 avril 2018  
Mohamed Ali AKOUDAD né à Nîmes le 11 mai 2018  
Eden YANG né à Nîmes le 17 mai 2018



## Mariages

Le présent relevé des mariages est arrêté à la date du 5 mai 2018

Yohann MERLET et Laura TRINQUIER, le 2 septembre 2017  
Benjamin DUBOIS et Laure PEREZ, le 9 septembre 2017  
Georges CHEVALLIER et Coralie BRAQUART, le 14 octobre 2017  
Mickaël BONNET et Flore CACACE, le 14 octobre 2017  
Christian CATHERINE-ESNOUF et Valérie GALDEANO, le 4 novembre 2017  
Jean-Philippe MOULIN et Véronique ARLABOSSE, le 2 décembre 2017  
Nicolas BLASCO et Thiphaine FOURDAIN, le 3 mars 2018  
Denis BURGAU et Catherine REGAUD, le 31 mars 2018

Jean-Michel MAZEL et Jeannine FAUST, le 21 avril 2018  
Sébastien BALITRAN et Vanessa AUGUSTIN, le 28 avril 2018  
Baptiste MARQUENET et Anne ALEXANDRE, le 28 avril 2018  
Jean-Philippe NAVARRO et Caroline FAVIER, le 5 mai 2018  
Bernard BLANCHET et Murielle TRESCAZES, le 5 mai 2018



## Parrainage civil

Le présent relevé est arrêté à la date du 19 mai 2018.

Elia SILVA GRAMAIN, le 9 septembre 2017  
Tony ALCANIZ, le 14 avril 2018  
Maëlie BARTHE, le 5 mai 2018  
Julian LAI RIBEIRO, le 19 mai 2018



## Décès

Le présent relevé des décès est arrêté à la date du 29 mai 2018.

EUZIÈRE veuve EVESQUE Marie décédée le 13 juin 2017 à Bouillargues  
ONIS veuve ANDRES Mireille décédée le 09 août 2017 à Bouillargues  
GUIGNARD Robert décédé le 29 août 2017 à Nîmes  
DEBONO Bernard décédé le 05 septembre 2017 à Nîmes  
ARNAUD Aimé décédé le 06 septembre 2017 à Nîmes  
SANCHE Patrice décédé le 25 septembre 2017 à Manduel  
LAMBERT veuve FROMENT Huguette décédée le 27 septembre 2017 à Manduel  
CUVELIER Guillaume décédé le 25 septembre 2017 à Nîmes  
PUNSING Claude décédé le 30 septembre 2017 à Nîmes  
MOLINER veuve TUDELA Marie décédée le 03 octobre 2017 à Corconne  
TAULEMESSE Eric décédé le 21 octobre 2017 à MANDUEL  
DE CHAMPEAUX René, Raoul, Edouard décédé le 6 novembre 2017 à Bouillargues  
GUANNEL Pépín décédé le 7 novembre 2017 à Rodilhan  
GUICHARD née URSO Ginette décédée le 19 novembre 2017 à Alès  
NICOLAS Raymond décédé le 22 novembre 2017 à Nîmes  
SALLES Francis décédé le 26 novembre 2017 à Nîmes  
VERA Gines décédé le 29 novembre 2017 à Manduel  
BLARD Louis décédé le 29 novembre 2017 à Manduel  
VERRIN Stéphane décédé le 1<sup>er</sup> décembre 2017 à Milhaud  
PECHAIRAL Marc décédé le 2 décembre 2017 à Manduel  
GRICH ép. LABIKI Drissia décédée le 6 décembre 2017 à Manduel  
SAVANIÉ André décédé le 8 décembre 2017 à Beauvoisin

BERTAUDON née LACOMBE Julienne décédée le 9 décembre 2017 à Nîmes  
SANDOVAL Antoine décédé le 9 décembre 2017 à Nîmes  
MONTANELLI Dominique décédé le 10 décembre 2017 à Nîmes  
LAROUIÈRE ép. ZUCKER Monique décédée le 22 décembre 2017 à Manduel  
CAMISULI Angele ép. LABBAT décédée le 31 décembre 2017 à Nîmes  
MONTREDON Laure-Marie décédée le 4 janvier 2018 à Nîmes  
IGAL Liliane veuve BLAISE décédée le 13 janvier 2018 à Manduel  
REY Georges décédé le 14 janvier 2018 à Manduel  
LORENTE Francisco décédé le 18 janvier 2018 à Manduel  
RENOULT Renée veuve POSTIC décédée le 29 janvier 2018 à Manduel  
LOSADA Manuel décédé le 12 février 2018 à Nîmes  
HUBERT Léonie veuve GERVAIS décédée le 13 février 2018 à Milhaud  
VINCENT Jean-Claude décédé le 17 février 2018 à Nîmes  
MARIN Robert décédé le 22 février 2018 à Nîmes  
BONSIGNORE Marie décédée le 07 mars 2018 à Manduel  
BORDAS Georges décédé le 22 mars 2018 à Nîmes  
MAURIN Roger décédé le 23 mars 2018 à Nîmes  
TOSELLO Fernand décédé le 18 avril 2018 à Nîmes  
MARCHIORETTI Germaine décédée le 26 avril 2018 à Nîmes  
RAISON Annette décédée le 20 mai 2018 à Nîmes  
MATON Michel décédé le 21 mai 2018 à Manduel

# Le mot de l'opposition

Travaux sur le cours J.Jaurès : quand la montagne accouche d'une souris !

Après des mois de cachotteries de la municipalité, d'absence de réponses à nos questions lors des conseils municipaux qui ont pourtant du délibérer sur des demandes de subventions sans savoir quel était le projet, une réunion d'information a été organisée le 28 mai. Les quelques manduellois présents à cette réunion peu médiatisée, ont du rester sur leur faim... À l'exception des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement pris en charge techniquement et surtout financièrement par Nîmes métropole que ressort-il de cette réunion ? Les eaux pluviales, problème majeur de la place, ne seront que très partiellement traitées. La rue de la Paix, en très mauvais état, ne fera pas partie du projet alors qu'elle participe aux problématiques des eaux pluviales de la place. Pour le reste un projet très flou, non finalisé. Les aménagements réalisés récemment qui se révèlent être inopérants sont annulés. Quel gaspillage d'argent public ! Aucun plan, aucune information sur le financement n'ont été fournis lors de la réunion. Rien qui justifie que la somme de 1,2 M d'€ ait été inscrite au budget pour ce projet. À suivre... Comme vous, nous constatons et dénonçons l'abandon dans lequel est laissé notre village. Les rues sont dans un état déplorable, les espaces verts ne sont pas entretenus, l'herbe qui n'est pas fauchée envahit tout, pouvant créer de sérieux risques d'incendie en période de sécheresse. Enfin, nous attendons toujours que l'on nous dise à quoi va servir l'emprunt de 2 millions d'euros contracté par la municipalité, qu'on nous donne les critères d'attribution des subventions aux associations, qu'on nous indique pourquoi aucun financement n'est prévu au budget pour le transfert des services techniques, quand sera ouverte la maison des associations qui devait être inaugurée en juin 2017 et dont les travaux n'ont toujours pas commencé...

Nous vous souhaitons de passer un bel été.

Matéo Escamez Denise Faraldo Nasser Gouchene Gérard Rival

Chers Manduelloises et Manduellois,

Cet article me permet de vous dire que même si je ne siège pas au conseil municipal pour des raisons de santé, je suis à votre disposition et j'encourage comme beaucoup l'ont fait ces derniers mois à me contacter par mail [at.manduel@hotmail.com](mailto:at.manduel@hotmail.com) ou par tél ou de vive voix pour que je puisse prendre leur demande et leur répondre au plus vite.

**Elue membre de la commission des finances** et j'ai pu analyser en amont le budget de la commune, faire les remarques nécessaires et valider le budget de la commune : maîtrise des charges, résultat positif récurrent et investissement possible avec autofinancement et emprunt prévu.

**En tant que membre de la commission du CLSPD** (Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance) au mois d'octobre en présence de Mr Le Procureur, Mr Maurel. Même si les propos tenus en séance sont confidentiels, nous pouvons dire : pas plus de délinquance popularisée à Manduel que dans les autres communes, cambriolages et vols en baisse, pas de soucis de sécurité routière (radars pédagogiques, la zone 30, les papi mamie trafic, la zone bleue et la police au cœur du village permettront d'améliorer encore la prévention routière), le contrôle de la ligne de bus 32 est hebdomadaire et la mise en place des caméras est efficace (rôle préventif et permet la résolution d'affaire plus facilement). La mise en place de la participation citoyenne des référents permettra de recréer du lien social et de renforcer la vigilance communale. Tous les partenaires (parents d'élèves, enseignant, centre social, commerçant et élus) autour de la table étaient unanimes pour aller ensemble pour que Manduel reste un village où il fait bon vivre.

**Elue à la commission du comité des fêtes de Manduel**, j'ai assisté à l'assemblée générale. Le bureau avec des jeunes motivés et sérieux ont une gestion rigoureuse des finances et grâce à leurs multiples actions et à la subvention municipale les comptes sont bien gérés et les jeunes dynamiques vont continuer à faire des festivités pour nous tous.

Le village vit, bouge. Les travaux de la place vont commencer et le temps des travaux va paraître long mais quand tout sera terminé ce sera oublié...

Aline Traynard, conseillère municipale du groupe des Non inscrits.

Dans les albums d'un célèbre « poor lonesome cowboy », il est des personnages récurrents, au demeurant fort sympathiques, qui du haut de leur poteau, salivent en regardant passer des victimes putatives dont ils pourront (pensent-ils à tort) se repaître dans un futur proche. Le comique de la situation réside dans le fait qu'ils restent toujours sur leur faim.

Ainsi en est-il de notre chère opposition, prompte à se jeter sur le moindre sujet polémique, à relayer la plus petite rumeur, à surfer sur les crispations, à détourner les propos de leur contexte, sans hésiter à désinformer. Dans quel but ? Récupérer des voix, fédérer les mécontents et SURTOUT faire oublier que la moitié d'entre eux ont été aux commandes de notre cité pendant 13 ans avec le bilan que l'on sait !

Sachez également que, lorsque dans le cadre officiel du conseil municipal, nous répondons à leurs attaques ou les interrogeons sur le contenu de leurs écrits, ils restent sans voix ou refusent de répondre car ils ne peuvent les justifier. Par contre, nous sommes toujours dans l'attente de la moindre proposition constructive.

Tout le monde s'accorde à dire que l'embellissement de notre cœur de ville est nécessaire. Sa rénovation entraînera forcément des nuisances inhérentes à tous travaux d'envergure. La municipalité a pris toutes les mesures possibles pour en limiter au maximum la portée. Bien évidemment, nous ne sommes pas à l'abri de contre-temps ou de dysfonctionnements imprévus. Dire cela, ce n'est pas botter en touche ou s'exonérer de toute responsabilité, c'est compter sur votre intelligence et votre compréhension face aux difficultés que ne manquerons pas d'amplifier ceux qui prennent les Manduellois pour des imbéciles. Pour conclure, nous vous remercions de continuer à accorder votre confiance à nos commerçants dont les commerces seront toujours accessibles. Consommons local, consommons Manduellois !

Le groupe majoritaire « Manduel Mon Village ».

*Les textes de cette page n'ont subi aucune modification de la part de la rédaction.*

## Mairie

Place de la Mairie - 30129 Manduel  
Tél. : 04 66 20 21 33  
Site web : [www.manduel.fr](http://www.manduel.fr)  
E-mail communication :  
[mairiedemanduel@wanadoo.fr](mailto:mairiedemanduel@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

## Permanences des élus

Tous les samedis matins de 10h à 12h, sans rendez-vous, en mairie.

## CCAS

À l'hôtel de ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h sauf le mardi après-midi.

## Guichet unique

(dont secrétariat police et urbanisme)

15 cours Jean-Jaurès.  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



## Crèche

Fermeture de la crèche du 30 juillet au 29 août inclus.

## Ordures ménagères

En cas de problème, contacter le 04 66 02 54 54.  
Jours fériés : pas de ramassage.

## Encombrants

Renseignements auprès de Nîmes Métropole  
Tél. : 04 66 02 54 54.  
Inscription 48h à l'avance.  
Deux encombrants par ramassage.

## Déchetterie

Tél. : 04 66 02 54 54  
Toute l'année du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.  
Fermeture les jours fériés et les dimanches.

## Médiathèque

Lundi : fermeture hebdomadaire  
Mardi : 15h - 19h  
Mercredi : 9h - 12h / 14h - 19h  
Jeudi : 10h - 12h / 15h - 19h  
Vendredi : 15h - 18h  
Samedi : 9h - 12h  
Fermeture du 13 août au 3 septembre 2018 inclus.



## Un défibrillateur à votre secours

Ce défibrillateur est installé au foyer résidence pour personnes âgées « Les Marguerites », 32 rue Jeanne d'Arc. Il est accessible 24h/24, 7 jours/7.

**ÉCLAIRAGE PUBLIC**



24h/24  
7j/7

Pour signaler une panne sur l'éclairage public, Appelez directement le :

0 800 94 06 44

Service & appel gratuits.



**MANDUEL**



**BOUGUES**

Nos équipes pour une Vie meilleure

## Numéros d'urgence

SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Gendarmerie Marguerittes : 04 66 75 39 40

Police municipale : 04 66 20 60 22

ENEDIS Dépannage : 09 72 67 50 30

GRDF urgence sécurité gaz : 0 800 473 333

SAUR (eau) :

- de 8h à 18h : 04 30 62 10 01
- de 18h à 8h : 04 30 62 10 09

VEOLIA (assainissement) 24h/24 :  
0 811 900 500

